

LOIRE TRIBUNAL DE SAINT-ÉTIENNE

Cinq jeunes impliqués dans une « émeute » à La Ricamarie

Le 30 mai, un policier avait lâché son chien démuselé sur un jeune du quartier. Cinq hommes ont été condamnés pour outrages et menaces de mort.

Ce qui est décrit au départ comme une scène d'émeute à La Ricamarie, ne se confirme pas au visionnage de la vidéosurveillance, à l'audience du tribunal.

Certes, on voit un casque voler dans les airs, on entend indistinctement ce qui ressemble à des insultes, mais aussi, on voit des gens qui poussent tranquillement un véhicule en panne. Pas d'embrasement de la ville donc.

« Notre pote a été livré au chien »

Dans le box des prévenus, ils sont cinq, âgés de 20 à 27 ans, tous domiciliés à La Ricamarie. Tous sont soupçonnés de violences, outrages et menaces de mort sur des policiers. Ce 30 mai, en fin d'après-midi, un équipage de la brigade canine patrouille près de la place de l'Église, lorsqu'un adolescent traite un policier de « bar-



■ Le chien policier démuselé avait mordu à l'épaule un jeune homme du quartier.

Photo d'illustration Loïc MASSON

bu ». L'équipage met pied à terre et sort les chiens. « Après, c'est parti en cacahuète », reconnaît Mostafa.

Pour M^e Daniel Dupuy, avocat d'un prévenu, « deux policiers, pour un motif stupide, ont voulu jouer aux super-flics ».

Seule certitude dans ce dossier, le chien a été démuselé, puis lâché par son maître sur

un jeune du quartier. « Mordu à l'épaule, non loin de la carotide, il s'est effondré et a ensuite été frappé à coups de pied par un policier alors qu'il était à terre », souligne M^e Dupuy.

Alors, ses pote du quartier ont accouru. Les insultes, menaces de mort et outrages ont suivi. Les policiers ont appelé du renfort et des projectiles ont

été lancés sur les deux véhicules.

Partie civile pour les policiers, M^e Salomon évoque « une zone de non droit à La Ricamarie, où les forces de l'ordre n'ont pas droit de cité. »

Du côté des prévenus, si les outrages sont reconnus, les violences sont niées. Tous disent avoir « vu rouge face à

leur pote, agressé par le chien. »

Jean-Philippe Belperron, pour le parquet, évoque « une lutte de territoire de la part d'individus qui prônent une indépendance et un refus de l'autorité. » Des peines allant de quatre mois à dix-huit mois ferme avec mandat de dépôt sont requises.

Tour à tour, M^{es} Dupuy, Baste, Benaichata et Pibarot, plaident la relaxe pour des violences non démontrées. Ils demandent l'indulgence du tribunal pour cinq jeunes qui « tentent de s'en sortir, de s'insérer dans un contexte parfois très difficile ».

Le tribunal, présidé par François Bouriaud, prononce la relaxe des prévenus pour les violences. Ils ont été condamnés à des peines allant de jours-amende à huit mois de prison ferme pour celui qui, en liberté conditionnelle, est aussi en récidive.

Ce dossier n'est cependant pas terminé. Cinq autres jeunes, présents à l'audience et identifiés sur la vidéosurveillance, ont été « invités » à se représenter lundi matin pour être jugé prochainement.

Laurence Perbey

HAUTE-LOIRE

Plus de 10 000 euros de tabac dérobés au Puy-en-Velay

Le bureau de tabac de la rue Chaussade, au Puy-en-Velay, a été dévalisé dans la nuit de jeudi à vendredi. « Je suis arrivé vers 5 heures du matin. En entrant dans le couloir, j'ai vu la plaque de métal protégeant la porte qui était appuyée contre le mur. J'ai tout de suite compris », explique Marc Arnaud, dépit.

Les voleurs ont donc accédé au commerce en passant par la cage d'escalier de l'immeuble. Là, ils ont déposé une plaque métallique condamnant une porte et ont pu entrer dans la boutique. « Ils sont allés directement dans la réserve et ont pris tout le stock se trouvant à hauteur d'homme. » Les paquets de cigarettes déjà en rayon n'ont pas été touchés, les voleurs emportant seulement les cartouches complètes. Soit près de 10 000 euros de préjudice (environ 150 cartouches).

« Les livreurs de tabac ont changé leurs tournées et nous ne sommes plus approvisionnés qu'une fois par mois alors que c'était toutes les deux semaines avant », indique le buraliste pour expliquer la présence d'un stock aussi important.

FOREZ FAITS DIVERS

Un cadavre repêché dans la Loire

Les gendarmes de la compagnie de Montbrison sont quasiment certains d'avoir repêché, vendredi après-midi, le corps de Marie Linossier. Cette femme, âgée de 69 ans, avait disparu depuis près de trois semaines. Son entourage avait perdu sa trace mi-mai quand la sexagénaire avait quitté son domicile de Veauche.

Les vêtements correspondraient

Depuis cette date, les gendarmes avaient mis en place un important dispositif de recherches. Après l'appel à témoins lancé par sa famille, toutes les vérifications avaient été réalisées par les militaires. Des plongeurs de la gendarmerie avaient tout d'abord concentré leurs efforts autour du pont de Veauchette, mais des surveillances avaient également été menées



■ En mai, des plongeurs de la gendarmerie avaient concentré leurs efforts autour du pont de Veauchette.

Photo archives Claude ESSERTEL

par hélicoptère. Vendredi, grâce à des conditions météo favorables et un niveau d'eau relativement bas, un corps a pu être retiré du fleuve, près du pont d'Unias, entre les communes d'Unias et de Cuzieu, grâce à des survols effectués en hélicoptère par la gendarmerie.

Selon nos informations, les vêtements portés par la disparue et ses bijoux correspondraient à ceux retrouvés sur le corps repêché. Une autopsie va être rapidement réalisée pour vérifier l'identité de la victime et pour établir avec certitude les causes de la mort.

N.D.